

## SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2015

Convocation du Conseil Municipal : le Conseil Municipal est convoqué le 17 septembre 2015, pour le 24 septembre 2015.

### **Ordre du jour :**

- 1- *Arrêt du projet de révision du PLU*
- 2- *Subvention 2015 au centre social François Rabelais*
- 3- *Avenant à la convention d'utilisation d'équipements sportifs année scolaire 2014-2015*
- 4- *Délibération relative à la mise à disposition de locaux aux groupes de l'opposition*
- 5- *Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Sarthe*
- 6- *Subvention exceptionnelle année 2015*
- 7- *Motion votée par le conseil municipal de Changé*
- 8- *Affaires diverses.*
- 9- *Questions diverses.*

L'an deux mil quinze, le vingt quatre septembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Changé, sur convocation et ordre du jour adressés et affichés le 17 septembre 2015, se sont réunis en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. GEORGES Joël, Maire.

**Présents** : Mmes et MM. J.GEORGES, M.RENAULT, B.CHIORINO, L.MESNEL, S.GRAFFIN, D.PASTEAU, P. RIBAUT, L.HAMET, A.CHANROUX, Y.DUPRET, M.HUMEAU, A.POTEL, V. BOULAY, J. LE COQ, C. SIMON, T.LEROUX , R. PAUTONNIER, V. BENYAKHOU, D. THOMAS, C. MARTIN, G. MOUSSÉ, A. DE SAINT RIQUIER, V. TRAHARD, I. LIVACHE, M. DORLEANS.

formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés et représentés** : S. PREUVOST, B. GIRARD

<b><u>Pouvoirs</u></b> :	S. PREUVOST	à	M. DORLEANS
	B. GIRARD	à	V. TRAHARD

**Absentes excusées** : C. PEAN, C. SARRAMIAC

Madame BENYAKHOU Viviane a été désignée secrétaire de séance.

<<<<<<

Le procès verbal de la séance du 24 juin 2015 à été approuvé à l'unanimité.

**Monsieur le Maire demande l'autorisation de porter à l'ordre du jour le point suivant :**

Cession de terrain à Mancelle d'Habitation pour la construction d'un programme de logements locatifs sociaux.

**Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal**

## **1- OBJET : Arrêt du projet de révision du PLU :**

*Le document de présentation vous a été adressé par mail le jeudi 17 septembre 2015. A noter qu'un dossier complet est consultable aux services techniques.*

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles la révision du plan local d'urbanisme a été menée, et à quelle étape de la procédure il se situe. Il rappelle les motifs de cette révision et explique les nouveaux choix d'aménagement qui ont été faits notamment en ce qui concerne le développement urbain et démographique, le développement de l'économie, la protection des espaces naturels et agricoles, et précise quelles seront, pour chacune des zones, les règles d'urbanisme applicables.

**Après avoir entendu l'exposé du Maire :**

Vu la délibération en date du 22 septembre 2011 prescrivant la révision du PLU et précisant les modalités de concertation ;

Vu le débat en Conseil municipal du 23 avril 2015 portant sur les orientations générales du PADD ;

Vu le projet de révision du PLU et notamment le rapport de présentation, le règlement, les documents graphiques et les annexes ;

Vu les modalités de concertation mises en place :

- Exposition permanente à la Mairie des documents graphiques présentant d'une part le diagnostic initial de la commune, d'autre part les enjeux et objectifs en matière de développement, d'aménagement de l'espace et de protection de l'environnement,
- Organisation de plusieurs réunions publiques avec l'urbaniste auteur du projet,
- Edition d'un bulletin municipal
- Consultation sur le site de la ville du PADD,

Vu le bilan de la concertation exposé comme suivant :

*Une première réunion publique a eu lieu le 12 décembre 2011. Elle a eu pour objet de présenter le diagnostic du territoire et la démarche de révision du PLU*

*Une seconde réunion publique s'est déroulée le 16 mai 2013. Elle a eu pour objet de présenter le projet d'Aménagement et développement Durable à savoir les orientations de la commune en matière d'aménagement et d'urbanisme pour les années à venir.*

*Une troisième réunion publique a été organisée le 11 mai 2015. Elle a eu pour objectifs de présenter à nouveau le projet d'Aménagement et développement Durable qui a évolué depuis 2013 suite aux échanges avec les différents acteurs impliqués dans la révision du PLU et dans le but de se mettre en cohérence avec les prescriptions du SCOT du Pays du Mans.*

*Une centaine de personnes étaient présentes à chaque réunion.*

*Il convient d'indiquer que les dates des trois réunions ont fait l'objet :*

- D'une parution dans les journaux locaux,
- D'un Affichage dans les lieux publics,
- D'une diffusion sur le site internet de la commune

*De plus, il convient de noter que 110 demandes de particuliers, souhaitant connaître le devenir de leur terrain, avaient été enregistrées en mairie. Chaque particulier a été convié aux réunions publiques organisées.*

*M. le Maire et l'urbaniste en charge du PLU ont pu répondre aux différentes questions posées et chacun a pu s'exprimer librement.*

*M. le Maire s'est tenu à la disposition du public, pendant toute la période de travail sur la révision du document, pour recevoir les observations et suggestions.*

*Une information sur le PLU a été diffusée dans le bulletin municipal de mai 2011, décembre 2012 et dans le bulletin municipal de mai 2015.*

*Enfin, une concertation particulière a été organisée avec les agriculteurs exploitant des terres sur la commune le 13 février 2012, en présence de la chambre d'agriculture. L'objet a porté sur la présentation du diagnostic agricole de la commune, le diagnostic bocager, les orientations réglementaires envisagées pour les zones A, les principes de protection des haies envisagés.*

*Les exploitants agricoles ont pu réagir, poser des questions.*

*Les questions soulevées lors des réunions publiques ont fait l'objet d'échanges dans le cadre des réunions de travail sur le PLU, au cours desquelles des propositions et choix ont été faits, notamment en ce qui concerne les principes d'aménagement dans les zones à urbaniser.*

La concertation sur le projet de PLU s'est déroulée dans de bonnes conditions. Le public a pu s'exprimer librement et les remarques ont été écoutées par les élus. Les observations ont toujours été examinées sous l'angle de l'intérêt général et de la politique générale de développement du territoire à mettre en place.

Considérant que le projet de révision du PLU a fait l'objet d'une réunion le 14 septembre 2015 en présence des personnes publiques et des partenaires extérieurs

#### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal**

- arrête le projet de révision du PLU de la commune de Changé tel qu'il est annexé à la présente ;
- précise que le projet de révision du PLU sera communiqué pour avis :
  - à l'ensemble des personnes publiques associées à la révision du PLU
  - aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale qui en ont fait la demande.
- La présente délibération sera transmise à Madame La Préfète.
- Précise que la concertation s'est déroulée selon les modalités prévues et tire le bilan de cette concertation.

**Adopté à l'unanimité**

## **2-SUBVENTION 2015 AU CENTRE SOCIAL FRANCOIS RABELAIS :**

Par délibération en date du 26 février 2015, nous avons alloué au centre social François Rabelais une subvention de 184 411€ (contre 221 411 en 2014)

Le partenariat entre la commune, la communauté de communes et le centre social François Rabelais se traduit par la signature d'une convention d'objectifs et de financement de la fonction « animation globale et coordination. Cette convention a pris fin le 31 décembre 2014.

Suite au renouvellement de l'agrément « centre social » par la CAF de la Sarthe au 1<sup>er</sup> janvier dernier, la répartition des différentes charges entre les partenaires financiers a évolué. Le financement de l'association pour l'exercice 2015 a nécessité plusieurs réunions de travail au terme desquelles, il est aujourd'hui proposé d'attribuer la somme de 182 603€.

Ces 182 603€ couvrent :

- Activités de loisirs et échanges de savoirs,
- Vie locale et associative,
- Animations socio-culturelles
- Secteur famille
- Pilotage et logistique afférents à ces activités,

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'accorder une subvention de 182 603€ à l'association de gestion et d'animation du centre social Rabelais pour l'année 2015,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant N°2 à la convention avec le centre social entérinant cette somme,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant N°2 à la convention d'objectifs et de financement de la fonction « animation globale et coordination »

**Adopté à l'unanimité**

## **3- AVENANT A LA CONVENTION D'UTILISATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS ANNEE SCOLAIRE 2014-2015**

Le Conseil Général de la Sarthe propose un avenant à la convention relative à la location des équipements sportifs municipaux mis à disposition des collèges pour l'année 2014-2015

Cet avenant prévoit :

Article 1 : les heures d'utilisation pour les différents équipements

Article 2 : les équipements mis à disposition sont les suivants :

❖ Gymnase,

-tarif de base : 8.51€

-supplément pour chauffage : 2.36

-supplément pour gardiennage : 5.93€

❖ Petite salle ou salle spécialisée : 5.14€

❖ Stade : 9.89€

❖ Installations extérieures ou de plein air, terrain stabilisé : 4.83€

A ce titre la somme due par le collège Peletier au titre de l'exercice 2015 s'élève à 9 599, 36€

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal adopte la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à signer le présent avenant.

Adopté à l'unanimité

#### **4-DELIBERATION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AUX GROUPES DE L'OPPOSITION**

Dans les communes de 3500 habitants et plus, les conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale qui en font la demande peuvent disposer sans frais d'un local (article L 2121-27 du CGCT)

je vous proposerai de mettre à disposition, de manière permanente, le bureau situé au rez de chaussée (ex bureau de la police municipale) tous les premiers samedis matin de chaque mois de 9H00 à 11H30 au groupe politique « se rassembler pour Changé »

Cette mise à disposition débutera à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015

Adopté à l'unanimité

#### **5- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SARTHE**

Nous avons récemment déposé une demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Sarthe concernant la restauration de plusieurs statues en terre cuite datant du XVII<sup>ème</sup> siècle. Différents devis ont été faits par des restaurateurs. Ceux-ci ont été transmis au CAUE pour avis technique.

Je vous propose de bien vouloir acter le choix de Mme Agnès BLOSSIER comme prestataire désignée pour la réalisation de ces travaux de restauration et délègue à M. le Maire le soin de solliciter les subventions utiles au financement de l'opération inscrite dans le calendrier suivant :

	Travaux	budgets
2016	Restauration de deux statues	Devis 39 0715 et 40 0715 pour un montant de 3 178.50€ HT
2017	Restauration de deux statues (Sainte Femme)	Devis 44 0715 et 43 0715 pour un montant de 3 403€ HT
2018	Restauration d'une statue (évêque) et d'une statue représentant saint Jean Baptiste)	Devis 72 0715 et 410715 pour un montant de 7633€ HT

Le plan de financement est le suivant :

Total des dépenses : 14 243.90€ HT

Total des recettes : subventions escomptée : 20% soit 2848.78€

Autofinancement de la collectivité : 11 395.12 €

Adopté avec 26 voix pour et une abstention

#### **6- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ANNEE 2015 :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle à l'association ABM (Au Bout du Monde) d'un montant de 500€

Cette subvention servira à accompagner cette association pour fêter ses 20 ans d'existence

Les dépenses seront imputées au c/ 6574 - subventions de fonctionnement aux associations -provisions.

Avec 22 Voix pour et 5 abstentions

## **7 - MOTION VOTÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE CHANGÉ**

L'accueil de réfugiés s'impose comme un devoir défini par la convention de Genève de l'ONU de 1951. Face à l'afflux de demandes en Europe, la commune de Changé, comme elle l'a déjà fait, contribuera à l'accueil des réfugiés et demandeurs d'asiles qui fuient au péril de leur vie la guerre, la barbarie, la conversion forcée et les exactions.

La commune ne dispose pas dans l'immédiat de logement d'accueil vacant dans le secteur locatif. Néanmoins la mairie recherche, en liaison avec les divers acteurs sociaux locaux, des solutions d'hébergement d'urgence.

D'autre part elle apportera un soutien aux changéennes et les changéens engagés dans les démarches citoyennes d'hébergements de réfugiés et de demandeurs d'asile, sous la coordination de l'État.

**Adopté à l'unanimité**

## **8- CESSIION DE TERRAIN A MANCELLE D'HABITATION POUR LA CONSTRUCTION D'UN PROGRAMME DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX**

La Commune de Changé a décidé de confier à la société Mancelle d'Habitation la construction d'une opération de 19 logements locatifs sociaux situés dans le lotissement du Pont.

La collectivité a identifié cinq terrains.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu l'avis des Domaines en date du 8 juin 2015,

Considérant que les terrains cédés sont destinés à la réalisation de logements sociaux locatifs,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

1°) **Décide** de céder à la société Mancelle d'Habitation pour le prix de 35€ le m<sup>2</sup> les parcelles suivantes :

- Lot 01 référence cadastrale : AD 402
- Lot 07, référence cadastrale : AD 408
- Lot 14 : référence castrale : AD 415
- Lot 19a : référence cadastrale : AD 420
- Lot 38a : référence cadastrale : AD 440

- Les surfaces proposées sont lot 1 : 786 m<sup>2</sup> - Lot 7 : 815 m<sup>2</sup>, lot 14 : 815 m<sup>2</sup>, lot 19a : 461 m<sup>2</sup> et lot 38a : 665m<sup>2</sup>

Soit une superficie totale de 3 542m<sup>2</sup>.

2°) **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et toutes les pièces annexes, acte de vente, qui sera passé en l'Etude de Maître Guibert, notaire à Yvré l'Evêque, aux frais de la société Mancelle d'Habitation.

**Adopté à l'unanimité**

## **09- AFFAIRES DIVERSES**

### **Décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal consenties à Monsieur le Maire :**

Vu l'Article L.2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal du 17 avril 2014,  
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions importantes prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations :

#### **1- Finances**

##### **Décision n°2015-5 du 17 septembre 2015 :**

Réalisation d'un emprunt pour assurer le financement des travaux de viabilité du lotissement du Pont.  
Signature, avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, d'une convention d'ouverture de crédit de trésorerie pour un montant de 750 000 euros, concernant le budget « Lotissement du Pont » et ce aux conditions suivantes :

Objet : Lotissement

Durée : 24 mois

Taux : révisable Euribor 3 mois moyenné + 2. % soit à ce jour 1.972%

Périodicité : trimestrielle

Frais de dossier : 0.10% du montant emprunté avec un minimum de 150€

#### **2- Marchés Publics**

##### **Décision n°2015-6 du 18 septembre 2015 :**

Signature d'un marché : marché relatif à la maintenance des installations de chauffage, de production d'eau chaude et de ventilation des bâtiments communaux avec la société COFELY pour un montant de 11 538€ TTC.

#### **3- Droit de préemption urbain:**

La commune de Changé renonce à exercer son droit de préemption sur les immeubles suivants :

##### **Terrains bâtis :**

- 1, Rue Montaine, section AB n°355- 634 m<sup>2</sup>
- 9, Boulevard de Ravalières, section AV n°364- 3 434 m<sup>2</sup>
- Le Dindo, section AV N°366- 2508 m<sup>2</sup>
- 59, Rue d'Yvré l'Évêque, section AD n°211, 1127 m<sup>2</sup>
- 59, Rue d'Yvré l'Évêque, section AD n°212- 1481 m<sup>2</sup>
- 20, Impasse Hauteclaire, section AC n°51- 69 m<sup>2</sup>
- Impasse Hauteclaire, section AC n°55- 141 m<sup>2</sup>
- 9, Rue des Bouleaux, section AA n°119- 560 m<sup>2</sup>
- 4, Allée de Champagne, Section AA n°160- 695 m<sup>2</sup>
- 33, Route de la Californie, section BD n°130- 2500 m<sup>2</sup>
- Le Chardonneret, section ZE n°25- 2 588 m<sup>2</sup>
- 34, Impasse Hauteclair, section AC n°38- 341 m<sup>2</sup>
- 14, Impasse des Rodiveaux , section BC n°80- 2 974 m<sup>2</sup>
- 6, Rue Colette Besson, section AC n°472- 559 m<sup>2</sup>
- 6 ter, Rue d'Yvré l'Évêque, section AC n°347- 75 m<sup>2</sup>
- 1, Allée d'Alsace, section AA n°161- 494 m<sup>2</sup>

La Vigne, section AA n°213- 34 m<sup>2</sup>  
7, Allée des Jasnieres, section AA -n°181- 429 m<sup>2</sup>  
5, Allée de la Coudre, section AV n°788- 342 m<sup>2</sup>  
14, Rue Jules Ferry, section AT n°433- 984 m<sup>2</sup>

**Terrains non bâtis :**

17, Route de Parigné l'Évêque, section AD n°391- 423 m<sup>2</sup>  
45, Route de la Cointise, section AV n°375- 536 m<sup>2</sup>  
Le Grand Champ, section AD n°60p- 4282 m<sup>2</sup>  
Gué La Hart, section AD n°61p -911 m<sup>2</sup>  
Le Pré du Gué, section AD n°163p- 2563 m<sup>2</sup>  
45, Route de la Cointise, section AV n°373- 4665 m<sup>2</sup>  
33, Rue d'Yvré l'Évêque, section AC n°163- 1965 m<sup>2</sup>  
26, Route de l'Epau, section BE n°179- 89 m<sup>2</sup>  
10, Chemin des Gallets, section AI n°237- 1110 m<sup>2</sup>  
La Landrière, section BD n°417- 1508 m<sup>2</sup>  
La Landrière, section BD n°418- 1498 m<sup>2</sup>  
16, Chemin des Gallets, section AI n°233- 1284 m<sup>2</sup>  
7, Chemin des Ferrières, section AI n°241- 1809 m<sup>2</sup>  
7, Chemin des Ferrières, section AI n°240- 1714 m<sup>2</sup>  
7, Chemin des Ferrières, section AI n°239- 1014 m<sup>2</sup>  
7, Chemin des Ferrières, section AI n°242- 1055 m<sup>2</sup>

**10- QUESTIONS DIVERSES**

- 1- Lors des derniers conseils municipaux, vous nous avez informé être en attente d'une décision de la préfecture de la Sarthe sur une prise en charge partielle par l'État de la lourde charge de remboursement des emprunts toxiques qui pèse sur notre commune.  
A ce jour, avez-vous eu un retour de la préfecture sur ce sujet ?  
Pouvez-vous nous informer de l'état d'avancement de ce dossier ?

*A noter qu'une réponse a été apportée par Madame la Députée Marietta KARAMANLI en préambule de la séance.*

*Nous sommes à ce jour dans l'attente de la notification de la part des services de l'Etat quant à l'accompagnement effectué au titre du fonds de soutien sur nos deux emprunts structurés.*

*La notification devrait intervenir dans les jours à venir.*

*Il convient de préciser que nous avons initié une démarche auprès de Mme KARAMANLI, Députée et auprès de Mme la Préfète de la Sarthe afin de bénéficier de leur soutien sur les points suivants :*

- *obtenir le versement du fond de soutien en une seule fois (et non en fraction)*
- *bénéficier de l'aide additionnelle de 5% supplémentaire,*

*A réception de la notification, une commission des finances et un conseil municipal seront organisées afin d'entériner au plus vite la sécurisation de ces emprunts.*



2- Lors de la dernière réunion de quartier Chemin de la Poulainerie, la décision avait été prise en accord avec les participants de mettre en place un ralentisseur à l'entrée et à la sortie du Chemin de la Poulainerie afin de limiter la vitesse des véhicules et éviter ainsi de la poussière pour les riverains.

Pas moins de 7 ralentisseurs ont été posés sur la longueur du chemin et un collectif d'habitation est venu voir en mairie afin de vous demander de revoir ces dispositions jugées dangereuses pour la circulation des voitures et des engins agricoles qui empruntent régulièrement ce chemin. Quelles suites donnez-vous à ce dossier afin de répondre aux attentes de ce collectif ?

*Lors de la réunion de quartier, située Chemin de la Poulainerie, il a été indiqué que nous allions trouver une solution pour limiter la vitesse des véhicules et diminuer ainsi la poussière sur ce chemin.*

*Après étude, il s'avère que la pose de sept ralentisseurs était nécessaire pour atteindre l'objectif fixé.*

*A noter que les riverains ne sautent pas les sept ralentisseurs à chaque passage et que la pose de ces sept ralentisseurs a également permis que le chemin ne serve plus de voie de contournement.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15

## **SOMMAIRE :**

- 1- Arrêt du projet de révision du PLU
- 2- Subvention 2015 au centre social François Rabelais
- 3- Avenant à la convention d'utilisation d'équipements sportifs année scolaire 2014-2015
- 4- Délibération relative à la mise à disposition de locaux aux groupes de l'opposition
- 5- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Sarthe
- 6- Subvention exceptionnelle année 2015
- 7- Motion votée par le conseil municipal de Changé
- 8- Cession de terrain à Mancelle d'Habitation pour la construction d'un programme de logements locatifs sociaux.
- 9- Affaires diverses.
- 10- Questions diverses.

**Ont signés les membres présents et représentés :**

**Mmes et MM :**

J.GEORGES,

B.CHIORINO,

L.MESNEL,

S.GRAFFIN,

D.PASTEAU,

P.RIBAUT,

L.HAMET,

A.CHANROUX,

Y.DUPREY,

M.HUMEAU,

A.POTEL,

V.BOULAY,

C.SIMON,

C.SARRAMIAC,

R.PAUTONNIER,

V.BENYAKHOU,

D.THOMAS,

A.DE SAINT RIQUIER,

V.TRAHARD,

I.LIVACHE,

M.DORLÉANS,

B.GIRARD,

C.MARTIN,

C.PÉAN

J.LE COQ,

G.MOUSSÉ

T.LEROUX

M.RENAUT

S.PREUVOST